

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 9 juillet 2020 à 10h00
« Passage à la retraite et comportements des retraités »

Document N° 7

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Les activités pour autrui : quel effet du passage à la retraite ?

Delphine Roy (INSEE)

Note INSEE pour le COR, juillet 2013

NOTE
A l'attention du COR

Dossier suivi par :

Delphine Roy
Tél. : 01 41 17 36 55
Fax : 01 41 17 60 45
Mél : delphine.roy@insee.fr

Malakoff, le 2 juillet 2013
N° 09-13/DG75-G210/DR

Objet : Les activités pour autrui : quel effet du passage à la retraite ?

Le passage à la retraite modifie en profondeur l'emploi du temps des individus, à des âges où ils sont susceptibles à la fois d'être physiquement et intellectuellement capables d'aider les autres, et d'être sollicités pour le faire par leurs ascendants ou leurs descendants. Assiste-t-on, à ces âges, à un accroissement du temps passé à rendre service à autrui, que ce soit à des membres de sa famille, à d'autres personnes, ou via des associations ? Et quel est le lien entre ces activités et le passage à la retraite proprement dit ?

L'enquête « Emploi du temps », menée tous les 12 ans environ par l'Insee, permet de répondre en partie à ces questions. En effet, elle mesure la fréquence et le temps passé à apporter de l'aide à d'autres ménages d'une part, et le temps associatif d'autre part. Les données exploitées ici sont issues de la dernière enquête, réalisée en 2010, dont l'échantillon exploitable comporte 16 000 individus, dont près de 8 000 ont 50 ans et plus.

Pour distinguer l'effet de la retraite de celui de l'âge, il faut pouvoir comparer des individus du même âge dont certains sont en activité tandis que d'autres sont à la retraite, ce qui est possible sur les 50-70 ans. On distingue trois catégories, telles qu'elles apparaissent dans le « tronc commun des ménages » des enquêtes Insee : les actifs en emploi, les retraités et pré-retraités, et les « autres inactifs » : hommes et femmes au foyer, chômeurs, personnes handicapées. Sur l'ensemble des 50-80 ans, les trois quarts des « autres inactifs » sont des femmes. En effet, avant 60 ans, un nombre plus important de femmes que d'hommes sont inactives sans être encore retraitées. A partir de 65 ans, la quasi-intégralité de l'échantillon est en retraite. Après 70 ans, la catégorie « autres inactifs » redevient plus nombreuse du fait de l'inclusion des « personnes handicapées » dans cette catégorie.

1. Aide à des personnes extérieures au ménage : un net pic autour de 60 ans

La façon la plus directe qu'a l'enquête EDT de mesurer l'aide apportée par les individus enquêtés à des personnes extérieures au ménage est la réponse à une série de question, présentes dans le questionnaire individu, de la forme :

Au cours des 4 dernières semaines, avez-vous aidé une ou des personne(s) extérieure(s) à votre ménage (hors associations), pour...

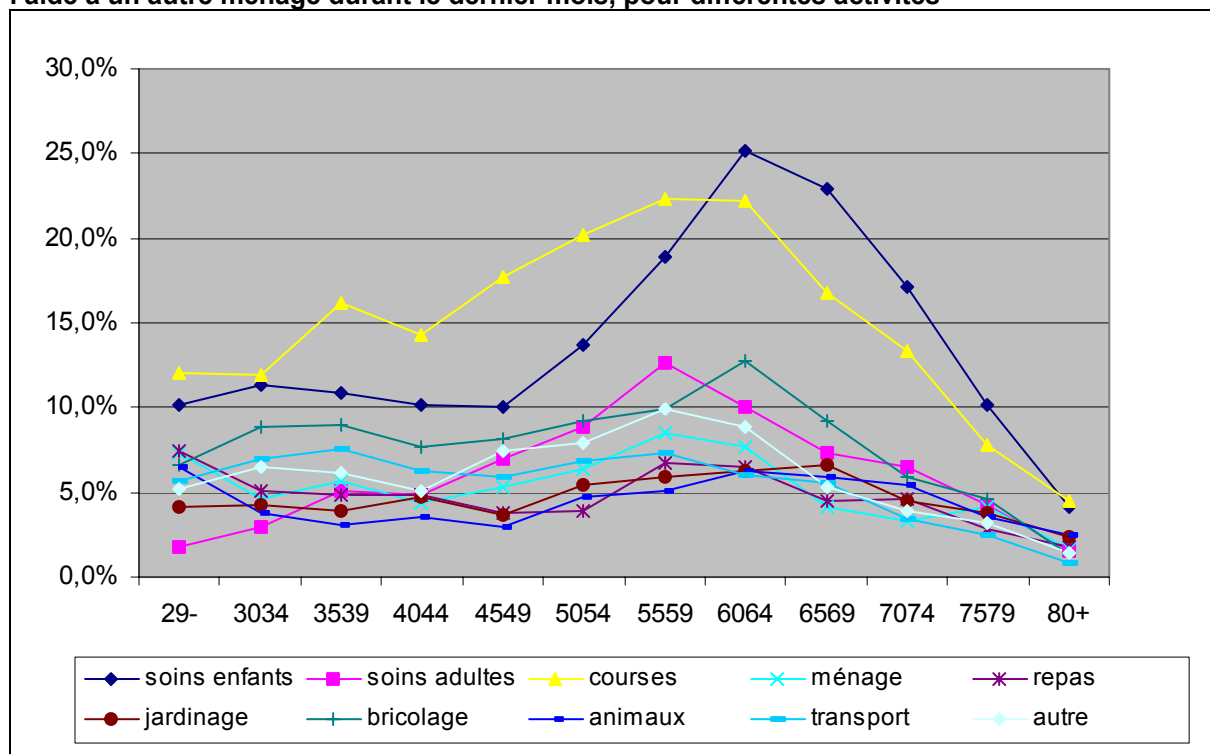
- 1) *faire des courses*
- 2) *faire le ménage*
- 3) *préparer les repas*
- 4) *jardiner*
- 5) *bricoler*
- 6) *s'occuper d'adultes*
- 7) *s'occuper d'enfants*
- 8) *s'occuper d'animaux*
- 9) *transporter, déménager*
- 10) *d'autres aides*

Il s'agit donc uniquement d'entraide entre ménages, hors bénévolat associatif. Le profil par âge des réponses à ces questions (graphique 1) montre clairement un pic entre 50 et 70 ans, surtout pour les soins aux enfants, les soins à des adultes (plutôt entre 50 et 65 ans), les courses, et le bricolage.

L'âge auquel apparaît ce pic, en ce qui concerne les soins aux enfants et aux adultes, est clairement lié à des facteurs démographiques : distance entre les générations (âge des ascendants et des descendants) et calendrier du cycle de vie. La dépendance des personnes âgées survenant surtout à partir de 80 ans, si la distance entre la génération actuellement touchée par la dépendance et celle de leurs enfants est de 25 ans en moyenne, il est logique d'observer un pic d'aide aux personnes dépendantes à partir de 55 ans. De même, les personnes ayant actuellement de jeunes enfants ont massivement entre 30 et 40 ans (âge moyen au 1^{er} enfant de 30 ans). Si leurs parents ont entre 25 et 35 ans de plus qu'eux, il est logique d'observer un pic d'aide à la garde des petits-enfants pour les personnes entre 55 et 75 ans.

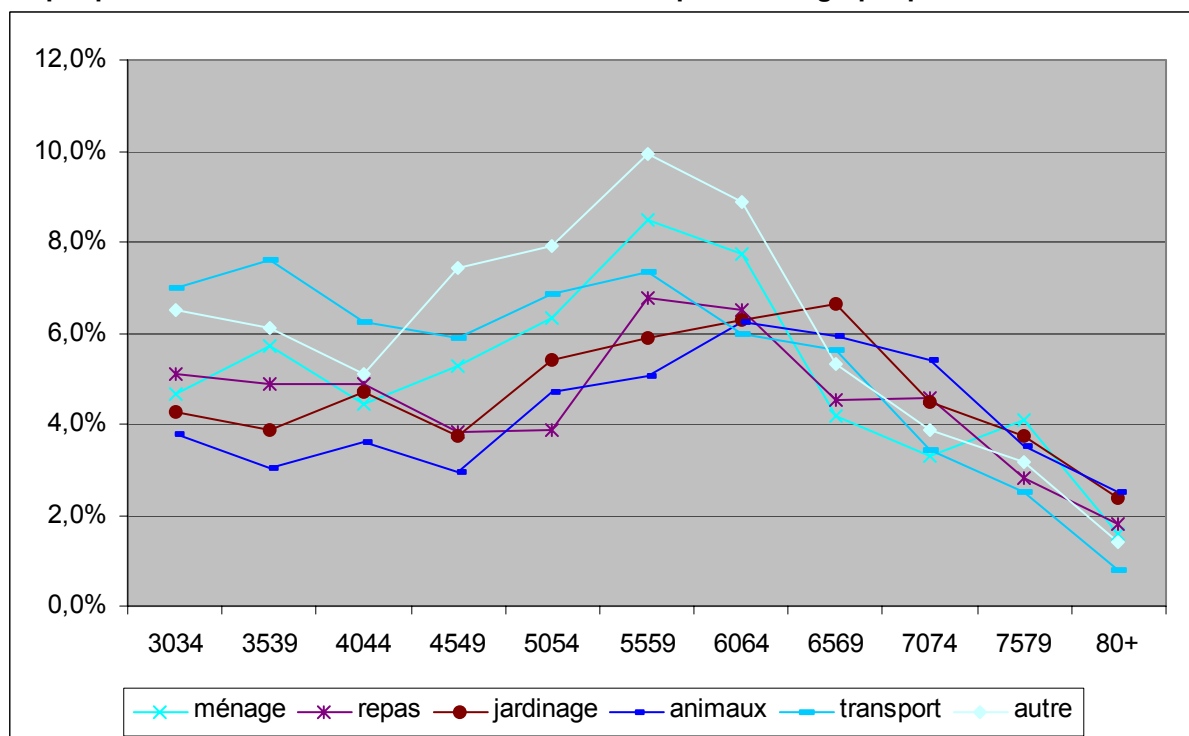


Graphique 1. Pourcentage des individus de chaque âge déclarant avoir apporté de l'aide à un autre ménage durant le dernier mois, pour différentes activités



Le pic est moins visible pour les activités moins fréquentes, mais toujours perceptible si l'on change d'échelle (graphique 2)

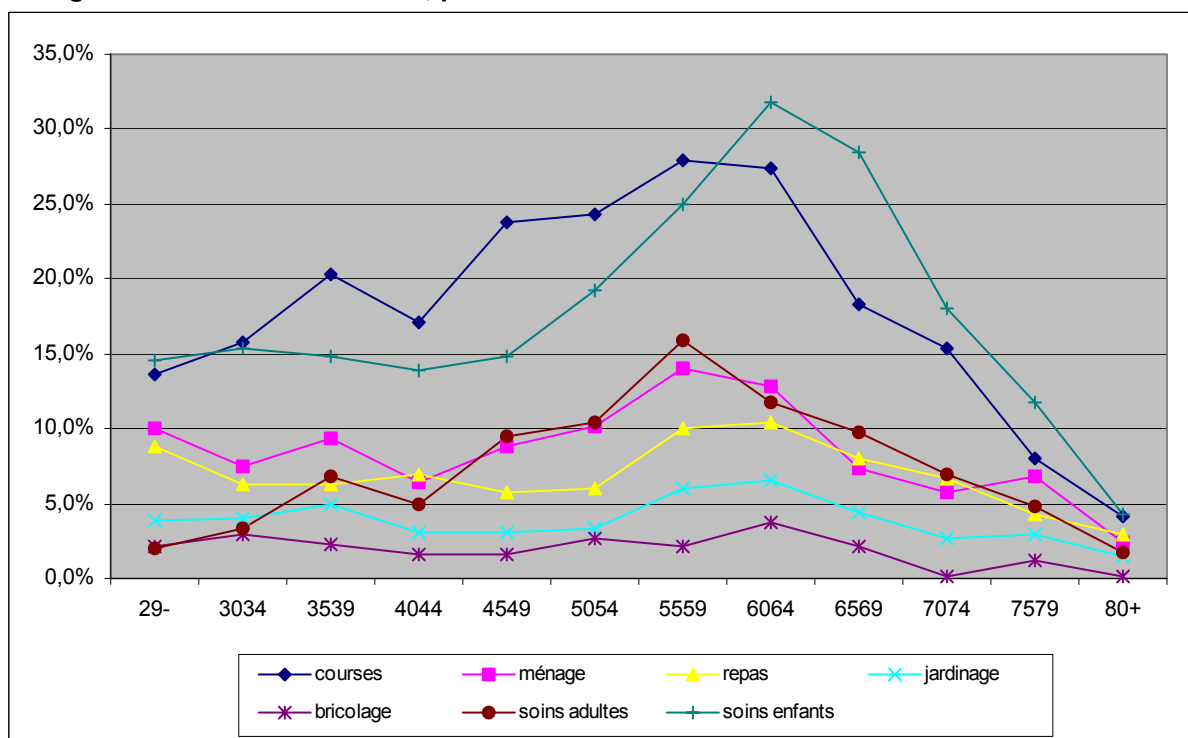
Graphique 2. « Zoom » sur les activités les moins fréquentes du graphique 1



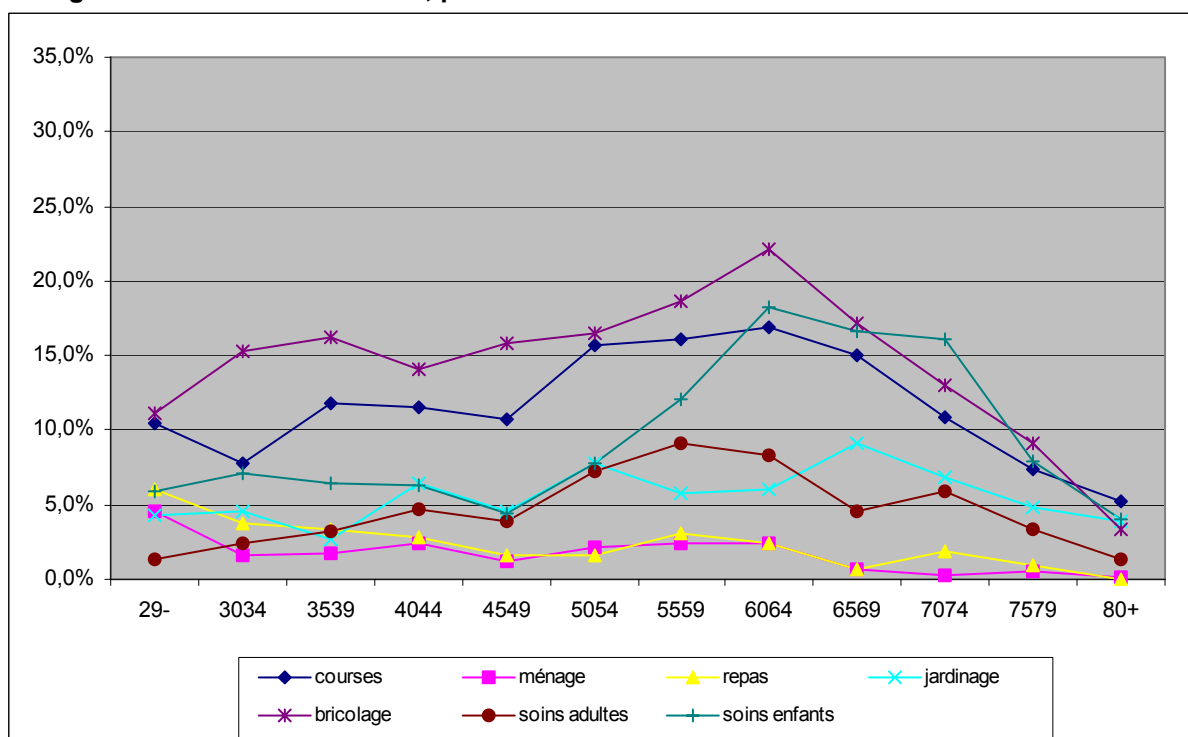
Enfin, le pic est plus marqué pour les femmes, et reflète clairement la spécialisation sexuée des tâches domestiques, dans l'aide à d'autres ménages comme au sein de son propre ménage (graphiques 3a et 3b) : le bricolage est l'activité la plus fréquente pour les hommes.



Graphique 3a. Pourcentage des femmes de chaque âge déclarant de l'aide à un autre ménage au cours du dernier mois, par activité



Graphique 3b. Pourcentage des hommes de chaque âge déclarant de l'aide à un autre ménage au cours du dernier mois, par activité

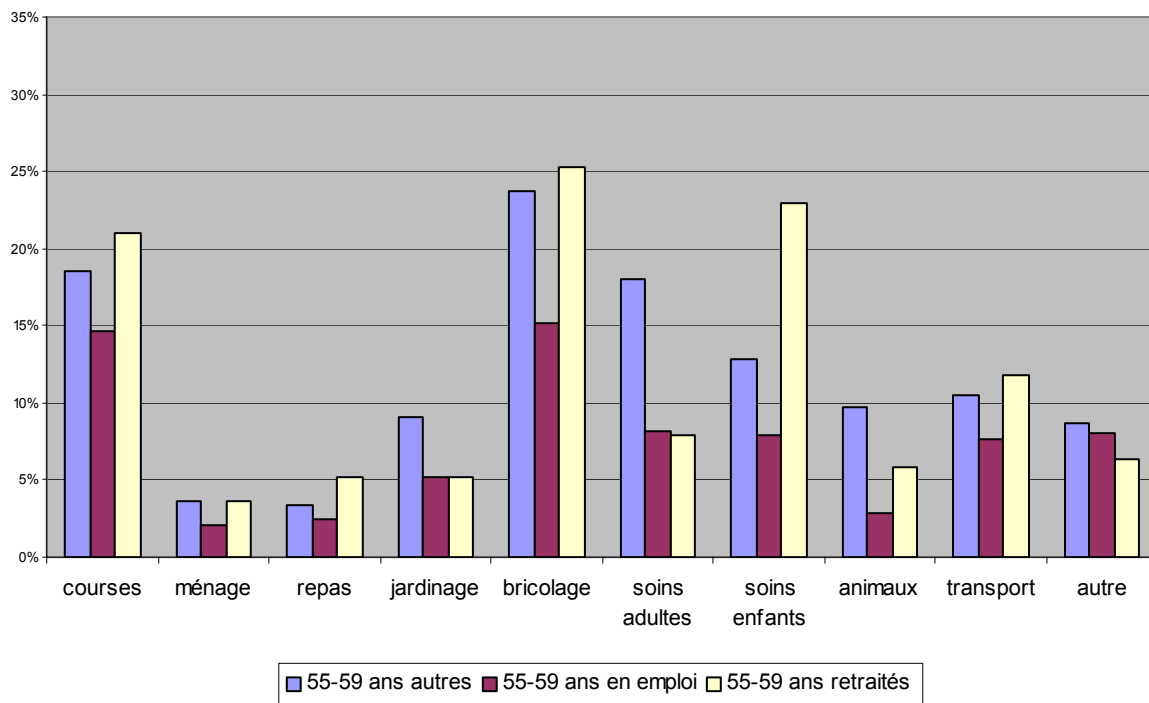


Par statut d'emploi (graphiques 4a à 4d), on voit clairement que les actifs occupés déclarent moins d'aide que les retraités et inactifs du même âge. Cela est particulièrement visible pour

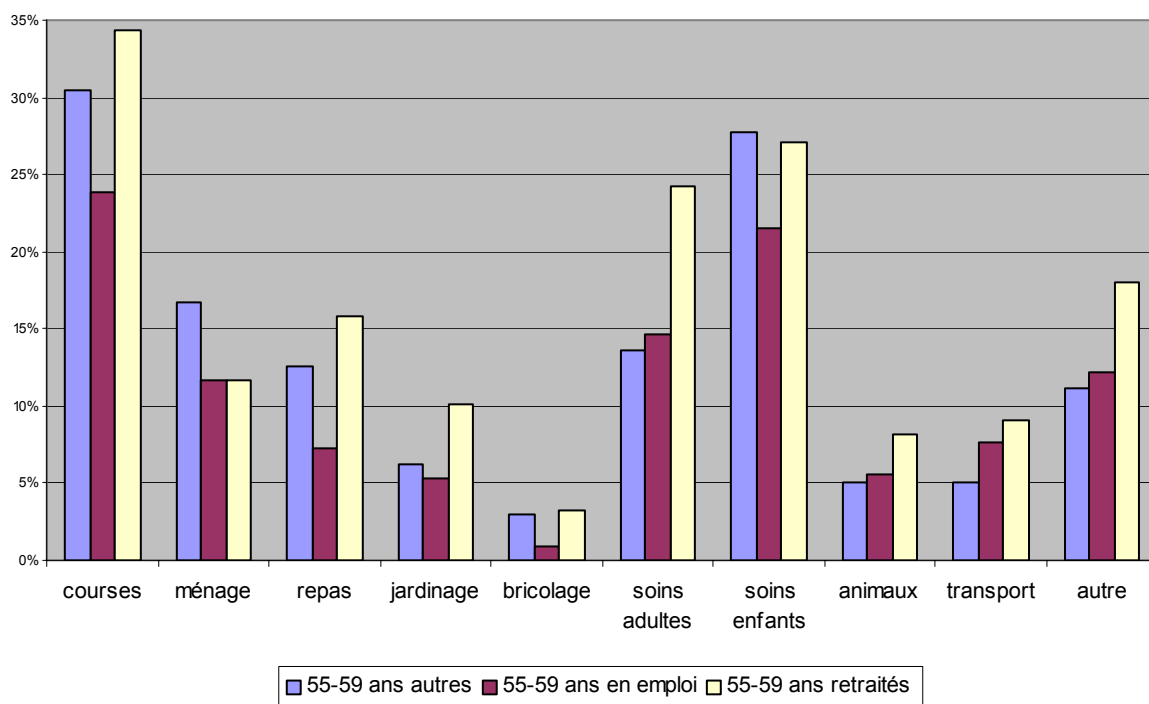


le bricolage, mais aussi les soins aux enfants, chez les hommes, et pour les soins aux adultes et aux enfants, chez les femmes. Pour celles-ci, les résultats sont surtout visibles sur la tranche d'âge 55-59 ans, car après 60 ans elles sont massivement en retraite (2/3 de l'échantillon).

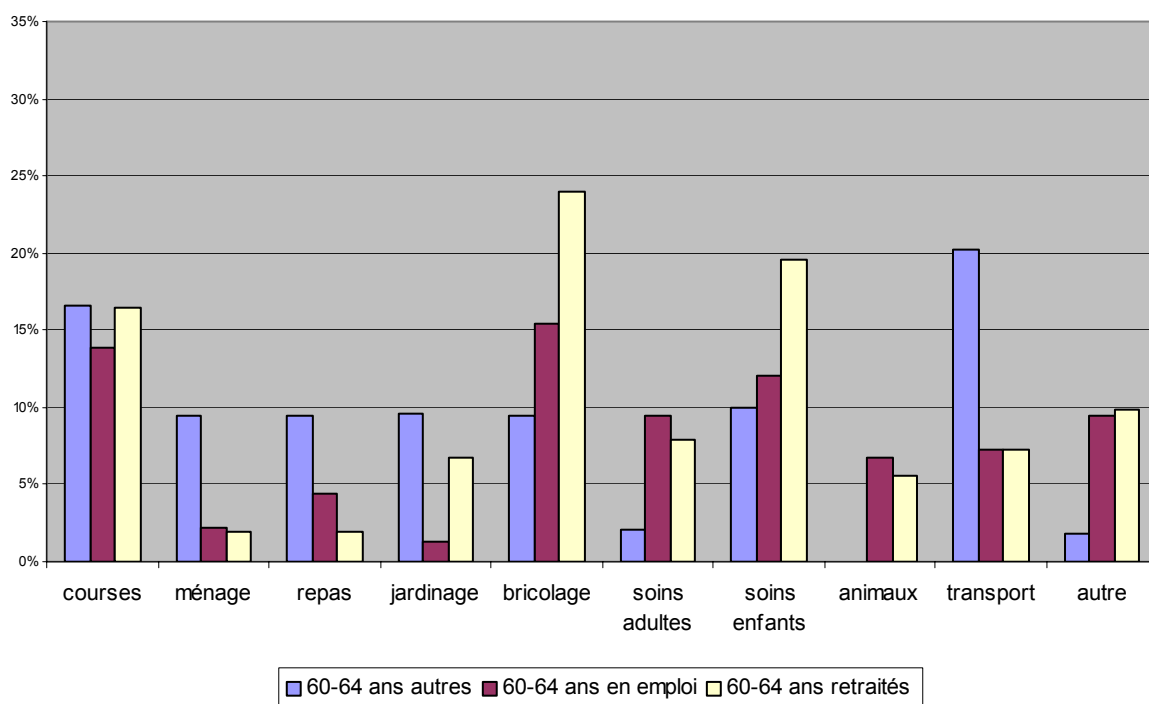
Graphique 4a. Pourcentage des hommes de 55 à 59 ans déclarant avoir apporté de l'aide à un autre ménage pour différentes activités, selon le statut vis-à-vis de l'emploi



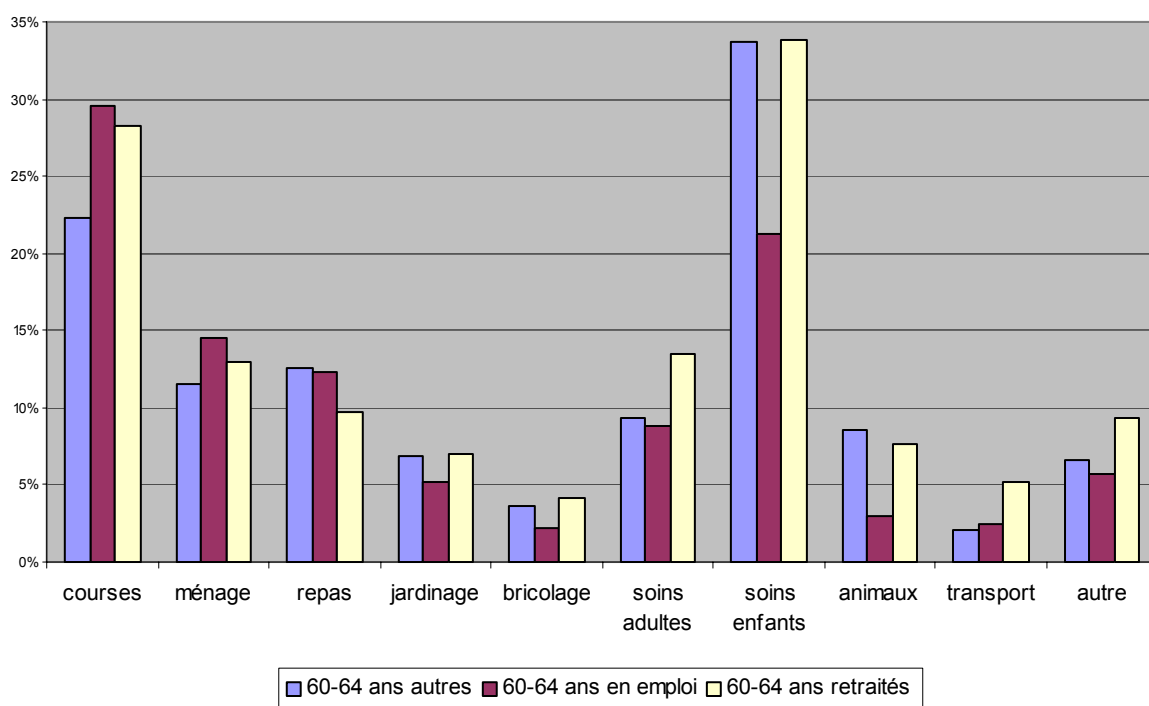
Graphique 4b. Pourcentage des femmes de 55 à 59 ans déclarant avoir apporté de l'aide à un autre ménage pour différentes activités, selon le statut vis-à-vis de l'emploi



Graphique 4c. Pourcentage des hommes de 60 à 64 ans déclarant avoir apporté de l'aide à un autre ménage pour différentes activités, selon le statut vis-à-vis de l'emploi



Graphique 4d. Pourcentage des femmes de 60 à 64 ans déclarant avoir apporté de l'aide à un autre ménage pour différentes activités, selon le statut vis-à-vis de l'emploi



Les données de l'enquête EDT permettent d'aller au-delà de ces pourcentages déclarés et de calculer le temps effectivement passé, en moyenne, par chaque catégorie de personnes (tranche d'âge, sexe, statut d'activité) à aider autrui dans ces différentes tâches domestiques.



2. Les 50-70 ans réalisent à eux seuls plus de la moitié des tâches domestiques pour autrui

La frontière entre tâches domestiques et loisirs, que ce soit pour rendre service ou pour son propre ménage, est parfois difficile à tracer. On considère donc ici trois périmètres concentriques du travail domestique pour autrui

- Le périmètre restreint inclut seulement le « cœur » des tâches domestiques : cuisine, ménage, lessive et repassage, soins aux enfants et aux adultes dépendants ;
- Le périmètre intermédiaire y ajoute les « semi-loisirs » que sont le bricolage, le jardinage, la couture et les soins aux animaux de compagnie (y.c. promener le chien) ;
- Le périmètre extensif inclut également les réunions à responsabilités pour des associations.

Dans cette partie, il s'agit à la fois de temps passé à aider d'autres ménages directement et via une association. Mais dans les deux premiers périmètres, les tâches réalisées pour une association sont très minoritaires. Ainsi, le cœur des tâches domestiques pour autrui (périmètre restreint) occupe 28,7 heures par an en moyenne, dont 27,2 heures d'aide directe à un autre ménage et 1,5 heure associative, sur l'ensemble de la population dans le champ de l'enquête EDT (11 ans et plus en ménage ordinaire, France entière hors Guyane et Mayotte) (tableau 1). Si l'on ajoute les « semi-loisirs », on obtient un total de 43,3 heures par an, dont 40,3 heures pour un autre ménage et 3 heures via une association. Le temps associatif entre en jeu dans le périmètre extensif, donc il constitue environ 1/3 (23 heures annuelles sur 63). On peut donc retenir que les deux premiers périmètres représentent tous deux du temps de travail domestique pour d'autres ménages, avec ou sans les semi-loisirs, tandis que le périmètre plus large inclut du temps passé à faire fonctionner des associations (réunions associatives).

Tableau 1. Temps annuel moyen de travail domestique pour autrui, suivant le périmètre retenu

	pour un autre ménage	pour une association	total	% de temps associatif
Périmètre restreint (1) Le cœur des tâches domestiques (cuisine, ménage, linge, vaisselle, soins aux enfants et personnes dépendantes)	27,2	1,5	28,7	5%
Périmètre intermédiaire (2) (1) + bricolage, jardinage, courses et shopping, activités avec enfants	40,3	3	43,3	7%
Périmètre extensif (3) (1)+(2)+ temps de réunions associatives et trajets pour une association	40,3	22,9	63,2	36%

Champ : personnes de 11 ans et plus en ménage ordinaire, France entière hors Guyane et Mayotte



2.1. Les plus de 50 ans, et surtout les 50-70 ans, sont les plus gros producteurs des services pour autrui

Le tableau 2 décompose ce temps de travail domestique pour autrui entre les plus de 50 ans et les moins de 50 ans

Tableau 2. Temps annuel moyen de travail domestique pour autrui, par catégorie d'âge

Age	Travail domestique pour autrui	Temps annuel par personne (en heures)	Temps total 2010 (millions d'heures)
50 ans et plus	Périmètre restreint	43.8	996
	Périmètre intermédiaire	64.8	1 472
	Périmètre extensif	96.9	2 204
Moins de 50 ans	Périmètre restreint	17.8	565
	Périmètre intermédiaire	27.9	883
	Périmètre extensif	38.9	1 232

Champ : personnes de 11 ans et plus en ménage ordinaire, France entière hors Guyane et Mayotte
C'est donc respectivement 63.8%, 62.5% et 64.1% du temps de travail domestique pour autrui, selon la définition, qui est le fait des 50 ans et plus.

Pour valoriser ce temps de travail, on a le choix entre le SMIC brut, le SMIC superbrut et le salaire moyen d'un employé de maison (source DADS), également superbrut (pour être cohérent avec la notion de rémunération en comptabilité nationale). Une valorisation au coût d'un « substitut spécialisé » donnerait un chiffre très proche de celui produit avec le salaire de l'employé de maison, car les salaires des professions que l'on utilise sont proches (autour de 16 euros/heure) (Poissonnier et Roy, 2013)

Pour référence, voici la valeur du temps de travail domestique pour autrui de toute la population dans le champ de l'enquête EDT :

Tableau 3a. Valorisations du temps de travail domestique pour autrui des plus de 10 ans

Milliards d'euros (2010)	Personnes de 11 ans et plus		
	Def. Restreinte	Intermédiaire	Extensive
SMIC brut	13,8	20,9	30,4
SMIC superbrut	16,3	24,6	35,8
Employé de maison	25,8	38,9	56,7
en % du PIB			
SMIC brut	0,71%	1,08%	1,57%
SMIC superbrut	0,84%	1,27%	1,85%
Employé de maison	1,33%	2,01%	2,93%

Champ : personnes de 11 ans et plus en ménage ordinaire, France entière hors Guyane et Mayotte

Les personnes de 50 ans et plus réalisent près des 2/3 de ces heures, donc comme la valorisation est faite à un taux horaire uniforme, on retrouve cette proportion lorsqu'on valorise leur temps de travail domestique pour autrui :



Tableau 3b. Valorisations du temps de travail domestique pour autrui des plus de 49 ans

Milliards d'euros (2010)	Personnes de 50 ans et plus		
	Def. Restreinte	Intermédiaire	Extensive
SMIC brut	8,8	13,0	19,5
SMIC superbrut	10,4	15,4	23,0
Employé de maison	16,4	24,3	36,4
en % du PIB			
SMIC brut	0,45%	0,67%	1,01%
SMIC superbrut	0,54%	0,79%	1,19%
Employé de maison	0,85%	1,25%	1,88%
% 50 ans et + sur France entière			
	63,83%	62,50%	64,14%

Champ : personnes de 50 ans et plus en ménage ordinaire, France entière hors Guyane et Mayotte

Parmi les personnes de 50 ans et plus, ce sont les 50-70 ans qui sont les plus productifs de services pour d'autres ménages (périmètres restreint et intermédiaire) et plus largement, de bénévolat (périmètre extensif, qui inclut le temps des réunions associatives) (tableau 3c).

Le PIB de 2010 est de 1937,3 Md€. En points de PIB, la valeur du travail domestique pour autrui des plus de 49 ans peut donc être estimée, au minimum, à 0,5 point de PIB (le « cœur des tâches domestiques pour un autre ménage, valorisé au SMIC brut). Si l'on prend en compte le temps de réunions associatives et les activités comme le bricolage ou le jardinage pour autrui, cette valeur monte à 1 point de PIB si l'on utilise le SMIC brut, et à 2 points de PIB avec la rémunération d'un employé de maison. Une valorisation intermédiaire qui semble raisonnable (périmètre intermédiaire et SMIC superbrut) est de 0,8 point de PIB (tableau 3b)..

Tableau 3c. Valorisations du temps de travail domestique pour autrui des 50-69 ans

Milliards d'euros (2010)	Personnes de 50 à 69 ans		
	Def. Restreinte	Intermédiaire	Extensive
SMIC brut	7,3	10,8	15,6
SMIC superbrut	8,6	12,7	18,4
Employé de maison	13,6	20,0	29,1
en % du PIB			
SMIC brut	0,38%	0,56%	0,81%
SMIC superbrut	0,44%	0,66%	0,95%
Employé de maison	0,70%	1,03%	1,50%
% 50-70 ans sur 50 ans et +			
	82,88%	82,43%	80,09%
% 50-70 ans sur France entière			
	52,9%	51,5%	51,4%

Champ : personnes de 50 à 69 ans inclus en ménage ordinaire, France entière hors Guyane et Mayotte



3. Temps consacré à rendre service à autrui, selon le statut d'activité : l'importance de la retraite

3.1. La retraite joue surtout sur le temps associatif

Les volumes horaires sont différents selon les activités que l'on choisit d'inclure dans le temps consacré à aider autrui (famille, amis, voisins...). Si l'on inclut seulement les tâches domestiques au sens strict (cuisine, vaisselle, ménage, soins aux (petits) enfants et personnes dépendantes hors ménage), ce que l'on appelle ici le « périmètre restreint » du travail domestique, il apparaît une nette gradation entre le temps qu'y consacrent les 50-70 ans encore en emploi (32h/an), les jeunes retraités (64h/an) et les inactifs non retraités du même âge (85h/an) (graphique 5). Rappelons que cette dernière catégorie inclut essentiellement des femmes (pour les trois quart). Ce sont donc elles qui apparaissent comme les plus importants apporteurs d'aide domestique à d'autres ménages.

Si l'on inclut le bricolage et le jardinage (« périmètre intermédiaire »), l'écart se réduit entre retraités et autres inactifs, qui réalisent respectivement 97 et 114 heures de tâches domestiques ainsi définies, contre 47h pour les actifs occupés.

Enfin, si l'on prend une définition plus large qui inclut le temps passé à gérer une association, y compris le temps passé à des réunions pour une association (assemblées générales, réunions de direction...), les retraités atteignent 150 heures annuelles, contre 129 pour les autres inactifs et 74 pour les personnes en emploi.

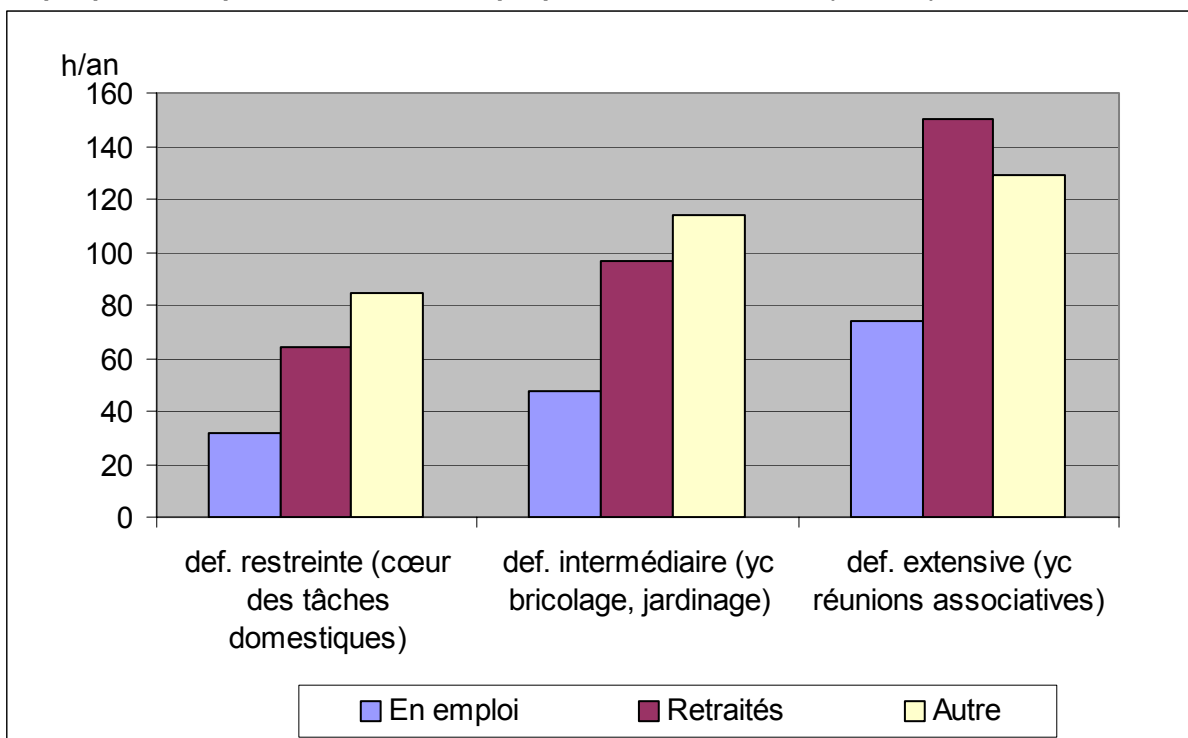
On constate d'emblée (graphique 5) que

- Pour ce qui est du temps passé à aider autrui en général, la distinction activité/inactivité apparaît comme la plus pertinente, les inactifs en faisant beaucoup plus que les actifs.
- Pour le temps associatif en particulier, le passage à la retraite semble jouer un rôle important.

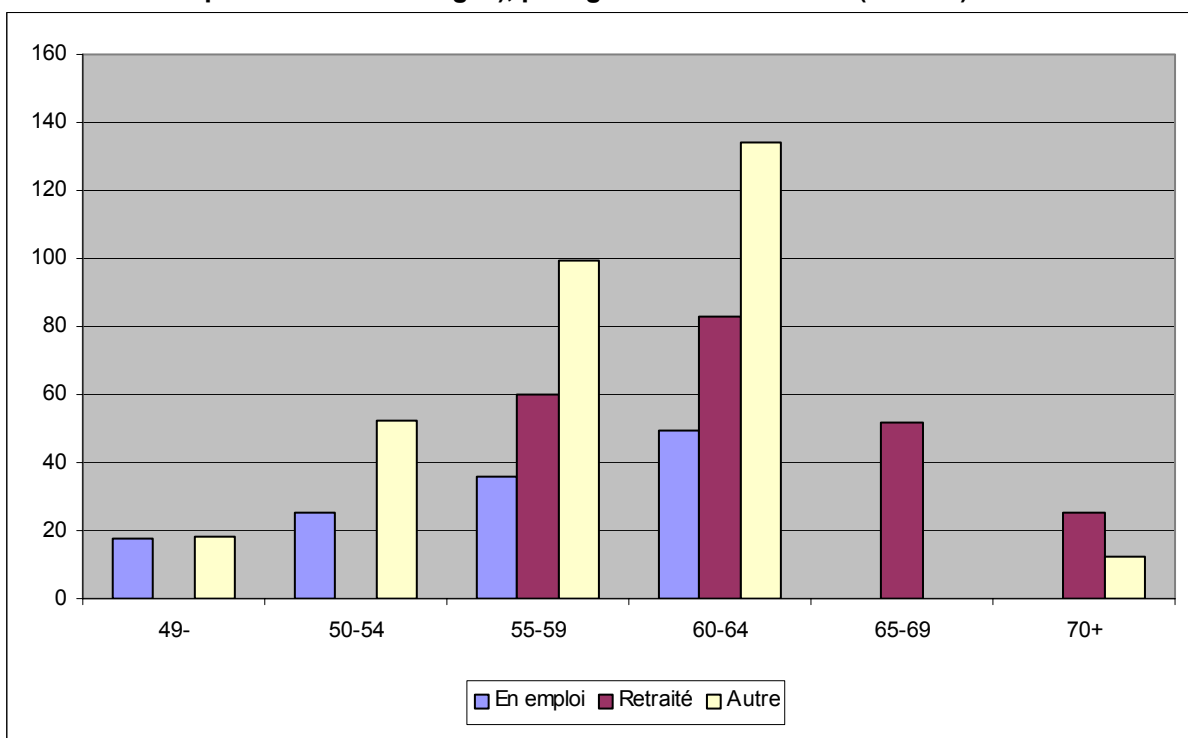
Une analyse par âge et statut d'emploi (graphiques 6a et 6b) montre que ceci est vrai à tous les âges. Sur le périmètre restreint des tâches domestiques (graphique 6a), on voit à nouveau nettement le pic dans l'aide apportée à autrui entre 60 et 65 ans, et on voit également que jusqu'à 65 ans, les autres inactifs en font plus que les retraités (la catégorie « autres inactifs » disparaissant après 65 ans car pratiquement tout le monde se déclare alors retraité).



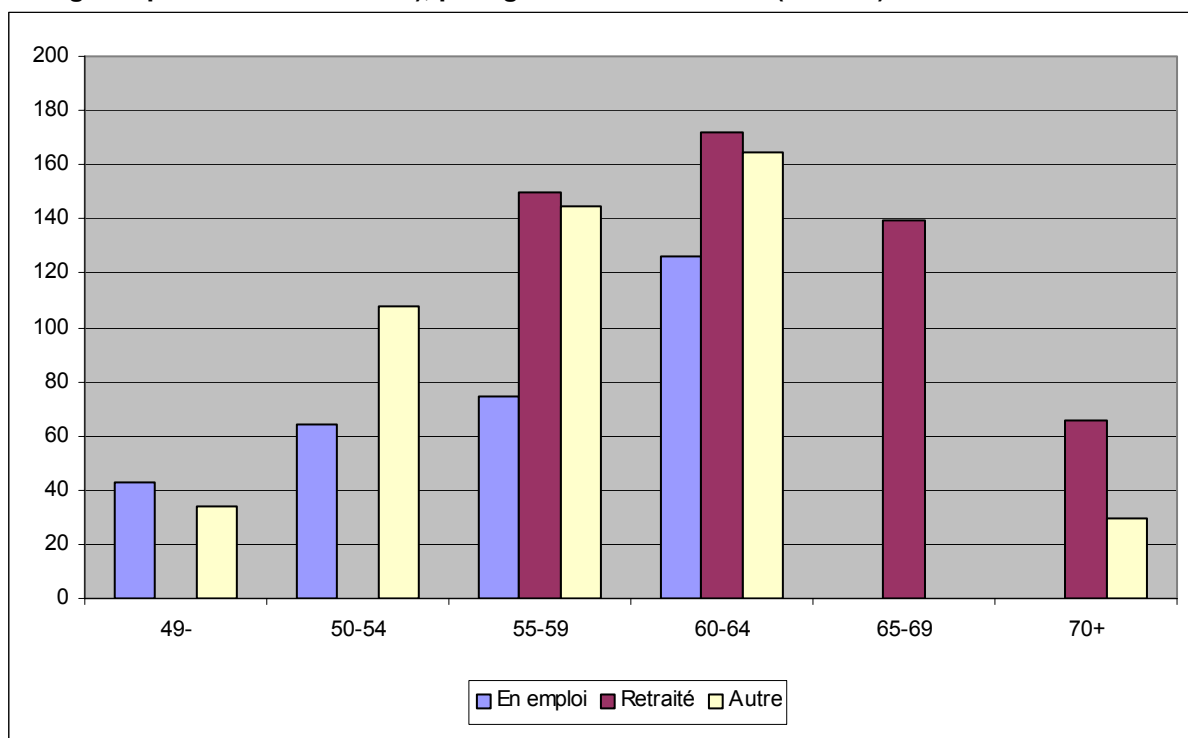
Graphique 5. Temps de travail domestique pour autrui, 50-70 ans (en h/an)



Graphique 6a. Temps de travail domestique pour autrui (définition restreinte : essentiellement pour d'autres ménages), par âge et statut d'activité (en h/an)



Graphique 6b. Temps de travail domestique pour autrui (définition extensive : autre ménage ou pour une association), par âge et statut d'activité (en h/an)



Sur le périmètre élargi qui inclut les réunions associatives (graphique 6b), retraités et autres inactifs apparaissent encore à égalité de temps consacré au bénévolat, pour les âges où les deux catégories sont représentées (55-65 ans).

Ainsi, selon le périmètre des activités retenues, chaque retraité consacre en moyenne entre 40 et 110 heures par an à aider autrui. Sur l'ensemble des retraités, ceci représente un volume global compris entre 0,6 et 1,4 milliard d'heures par an. Plus des deux tiers de ce volume horaire est accompli par les retraités de moins de 70 ans. A titre de comparaison, le travail rémunéré accompli par les actifs représente 38 milliards d'heures par an.

3.2. Valorisation : le travail non rémunéré des retraités rendrait entre 6 et 14 milliards d'euros de services aux autres ménages

Par catégorie, on trouvait des temps de travail pour autrui plus importants pour les inactifs non retraités (surtout pour les femmes), et pour les retraités (hommes comme femmes). Au niveau macro, étant donné que les retraités sont, au-delà de 50 ans, la catégorie la plus nombreuse, il apparaît que la plus grande partie du travail domestique pour autrui est réalisée par les retraités.

On considère tout d'abord la seule valorisation au SMIC super-brut (qui est une valorisation cohérente avec la notion de rémunération en comptabilité nationale, et minimale en terme de salaire horaire par rapport à l'employé de maison). Les ratios sont de toute façon les mêmes quelle que soit la valorisation. La valeur du travail domestique pour autrui des retraités est alors estimée entre 6 Md€ si on retient le travail domestique dans son sens le plus strict (périmètre restreint), et 14 Md€ avec le périmètre extensif (tableau 4a et graphique 7).



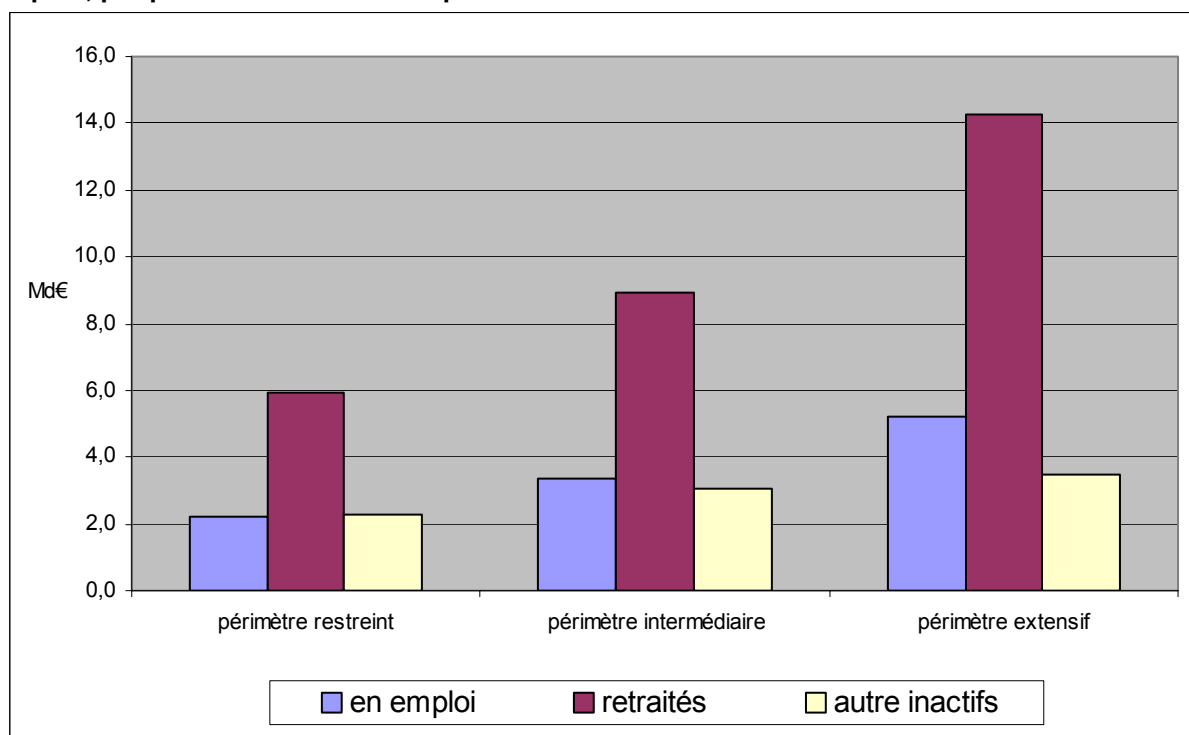
Tableau 4a. Valorisation au SMIC superbrut des heures de travail domestique pour autrui des 50 ans et plus, par statut vis-à-vis de l'emploi

En milliards d'euros	en emploi	retraités	autre inactifs
<i>Valorisation : smic superbrut</i>			
périmètre restreint	2,2	5,9	2,2
périmètre intermédiaire	3,4	8,9	3,1
périmètre extensif	5,2	14,3	3,5

Tableau 4b. Valorisation au SMIC superbrut des heures de travail domestique pour autrui des seuls 50-70 ans, par statut vis-à-vis de l'emploi

En milliards d'euros	en emploi	retraités	autre inactifs
<i>Valorisation : smic superbrut</i>			
périmètre restreint	2,2	4,2	2,2
périmètre intermédiaire	3,3	6,4	2,9
périmètre extensif	5,2	9,9	3,3

Graphique 7. Valorisation au SMIC superbrut de la production domestique des 50 ans et plus, par périmètre considéré et par statut d'activité



Il faut mentionner ici que valoriser ces heures au SMIC fait implicitement l'hypothèse que leur productivité est à peu près équivalente à des heures de travail d'un salarié payé au SMIC. Cela est d'autant plus vrai que l'on considère les tâches du « cœur » du travail domestiques, les plus éloignées du loisir, celles que l'on ne fait pas durer pour le plaisir. Mais c'est probablement d'autant moins vrai que les personnes sont âgées : elles ont peut-être besoin de plus en plus de temps pour réaliser ces tâches (par exemple si elles sont physiquement moins en forme), ou alors elles peuvent prendre leur temps si elles ne sont pas pressées par les activités - ce qui induirait un biais en faveur des retraités, qui prennent peut-être plus de



temps pour faire la même chose. Cela serait à discuter par type de tâche (garder des enfants par exemple prend toujours le même temps, à la différence du ménage). Travailler sur les 50-70 ans, tranche d'âge encore peu affectée par les difficultés physiques à réaliser les activités de la vie quotidienne, limite en partie ce problème, mais ne l'élimine pas complètement.

A l'inverse, on peut estimer que les jeunes retraités sont physiquement capables de réaliser ces activités, et que leur expérience les rends très productifs. A titre de comparaison, le tableau 5 donne la valeur totale du travail domestique réalisé par les retraités, avec une valorisation au SMIC superbrut et une au coût moyen d'un employé de maison.

Tableau 5. Deux valorisations alternatives du travail domestique pour autrui des retraités (en Md€ et points de PIB)

En Md€	Périmètre restreint	Périmètre intermédiaire	Périmètre extensif
Salaire d'un employé de maison	9.4	14.1	22.6
<i>En points de PIB</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,7%</i>	<i>1,2%</i>
SMIC superbrut	5.9	8.9	14.2
<i>En points de PIB</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,7%</i>

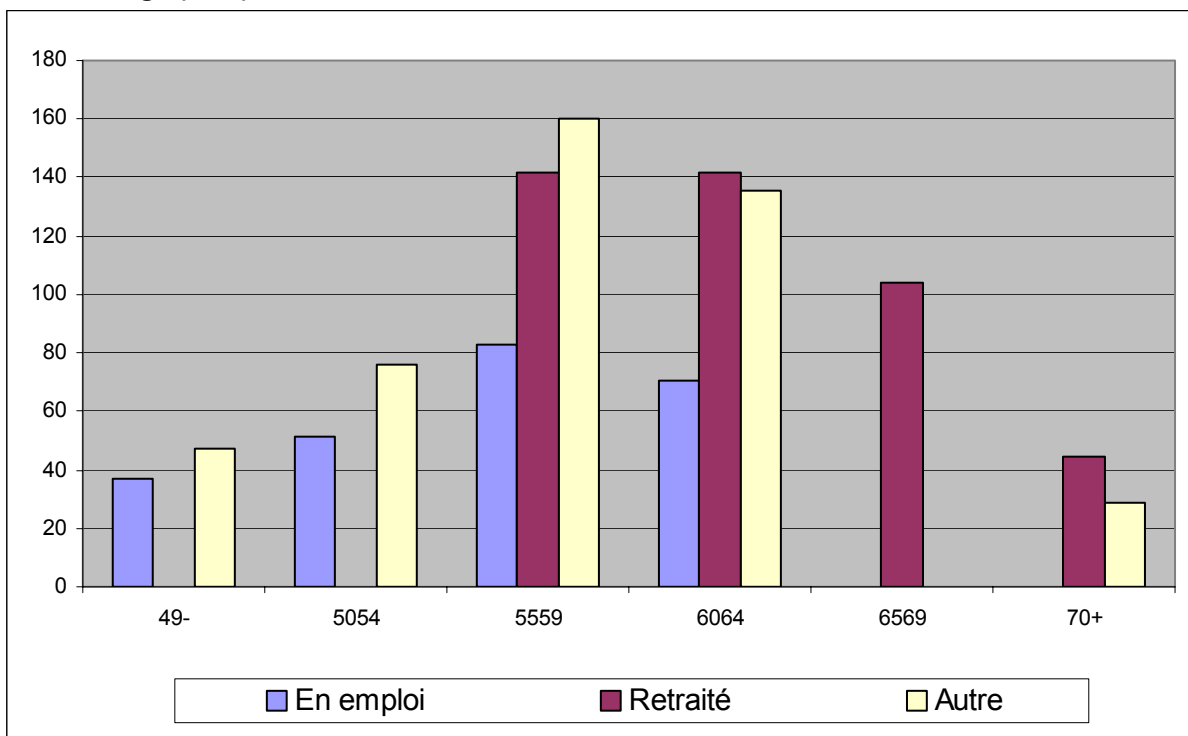
Sources : enquête Emploi du Temps 2010, DADS

4. La frontière activité / inactivité joue sur le temps passé à aider d'autres ménage, la retraite proprement dite joue sur le temps associatif

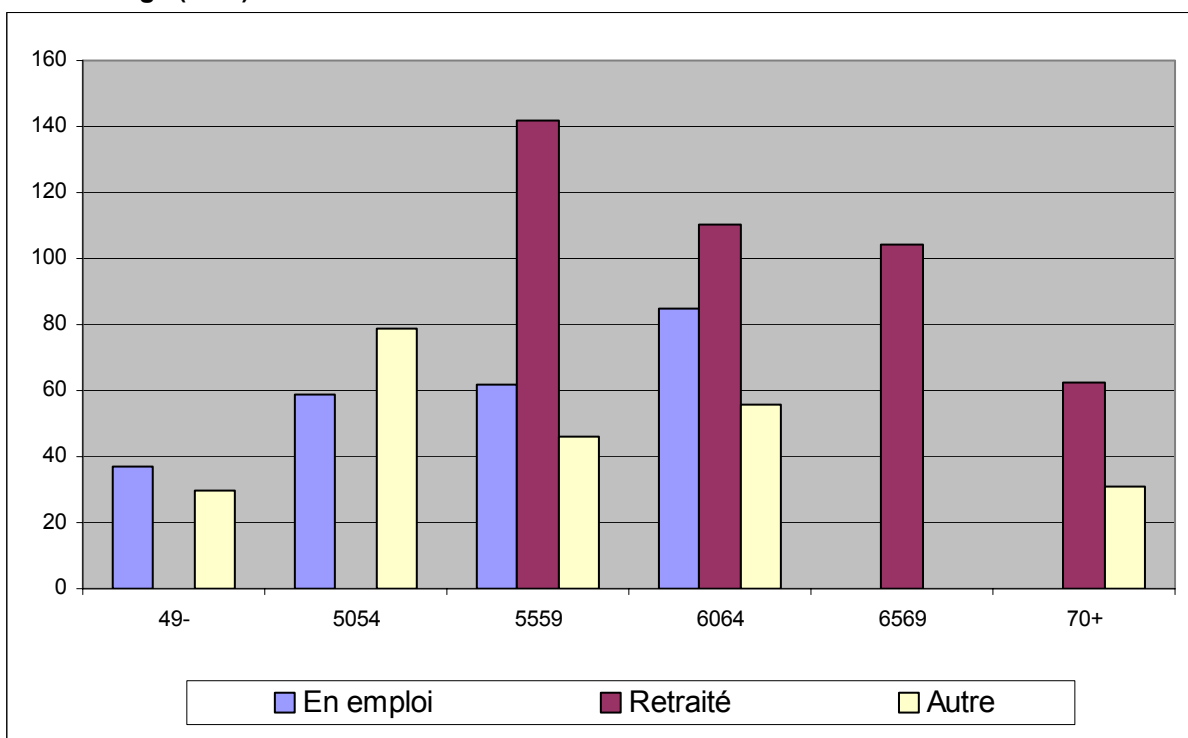
On dispose dans les données de l'enquête d'une variable « but », remplie par l'enquêté lui-même, pour chaque activité du carnet. Une case est à cocher en réponse à la question « votre activité est dans un but... », parmi les 4 possibilités : professionnel / personnel (pour votre propre ménage) / pour un autre ménage / pour une association. On peut donc distinguer le temps passé à des activités pour un autre ménage du temps passé à effectuer des tâches pour une association. Il est à noter toutefois que cette question n'a pas toujours été bien comprise par les enquêtés, dont un certain nombre ont coché la case « pour une association » alors qu'ils effectuaient des activités de loisir « dans le cadre d'une association ». La comparaison des temps déclarés « pour autrui » et « pour une association » reste néanmoins qualitativement pertinente, et montre ici encore une nette distinction entre actifs et inactifs d'une part, pour le temps passé à aider d'autres ménages directement, et entre les retraités et les autres, pour le temps associatif.



Graphique 8a. Temps passé à des activités déclarées « pour un autre ménage », par tranche d'âge (h/an)



Graphique 8b. Temps passé à des activités déclarées « pour une association », par tranche d'âge (h/an)

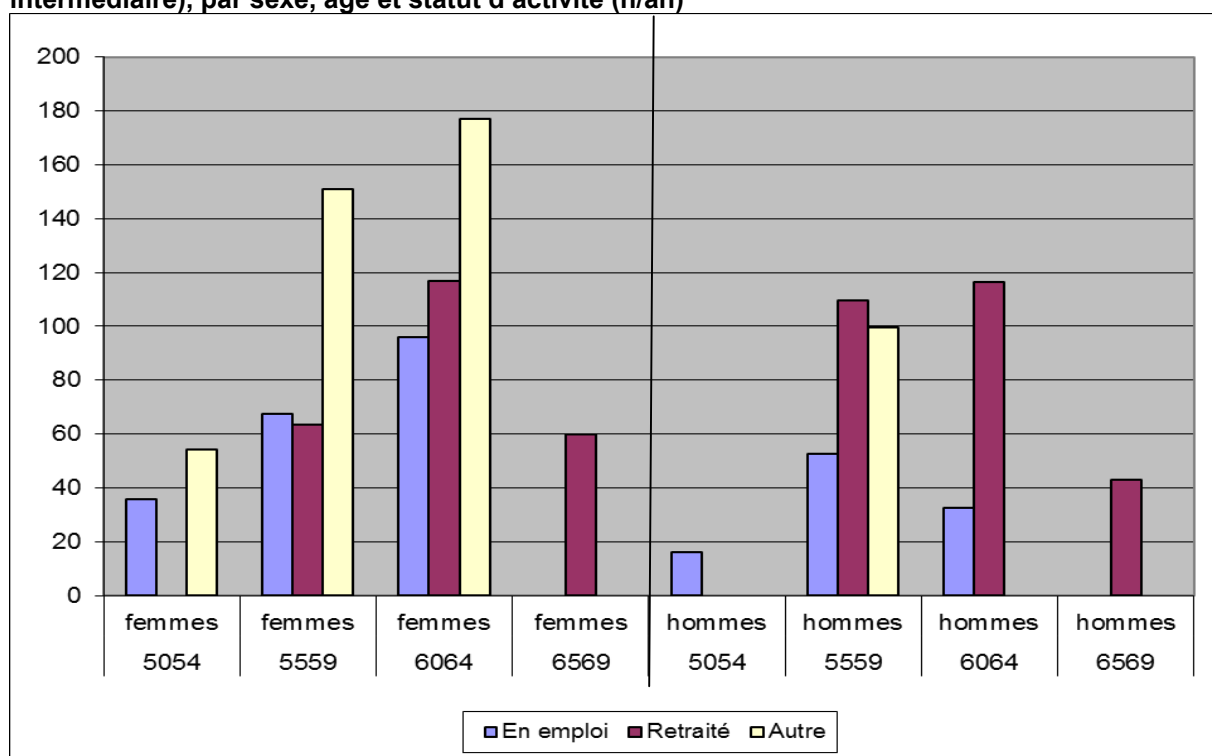


5. Pour les hommes, le passage à la retraite est déterminant, pour les femmes le partage se fait avant

Par sexe, l'importance du passage à la retraite apparaît très déterminante pour les hommes, tandis que la frontière entre actives et retraitées d'une part, autres inactives d'autre part semble plus pertinente pour les femmes (graphique 9) : les jeunes retraitées et les femmes encore en activité effectuent un temps de travail domestique pour autrui comparable, tandis que les autres inactives sont très au-dessus.

Ainsi, le passage à la retraite s'accompagne d'un fort accroissement du temps passé à la production domestique pour autrui, pour les hommes. Pour les femmes des générations qui ont actuellement 50 à 70 ans, l'augmentation du temps passé à aider est visible quel que soit le statut vis-à-vis de la retraite. La distinction majeure semble se faire en amont, entre retraitées et actives d'une part, qui sont davantage dans une logique de travail rémunéré, et les autres inactives, qui sont plus loin du marché du travail (femmes au foyer, chômeuses de longue durée) et davantage spécialisées dans le travail domestique, par choix ou par nécessité.

Graphique 9. Temps de travail domestique pour autrui des 50-70 ans (périmètre intermédiaire), par sexe, âge et statut d'activité (h/an)



6. Types de tâches accomplies : la spécialisation sexuée des tâches domestiques

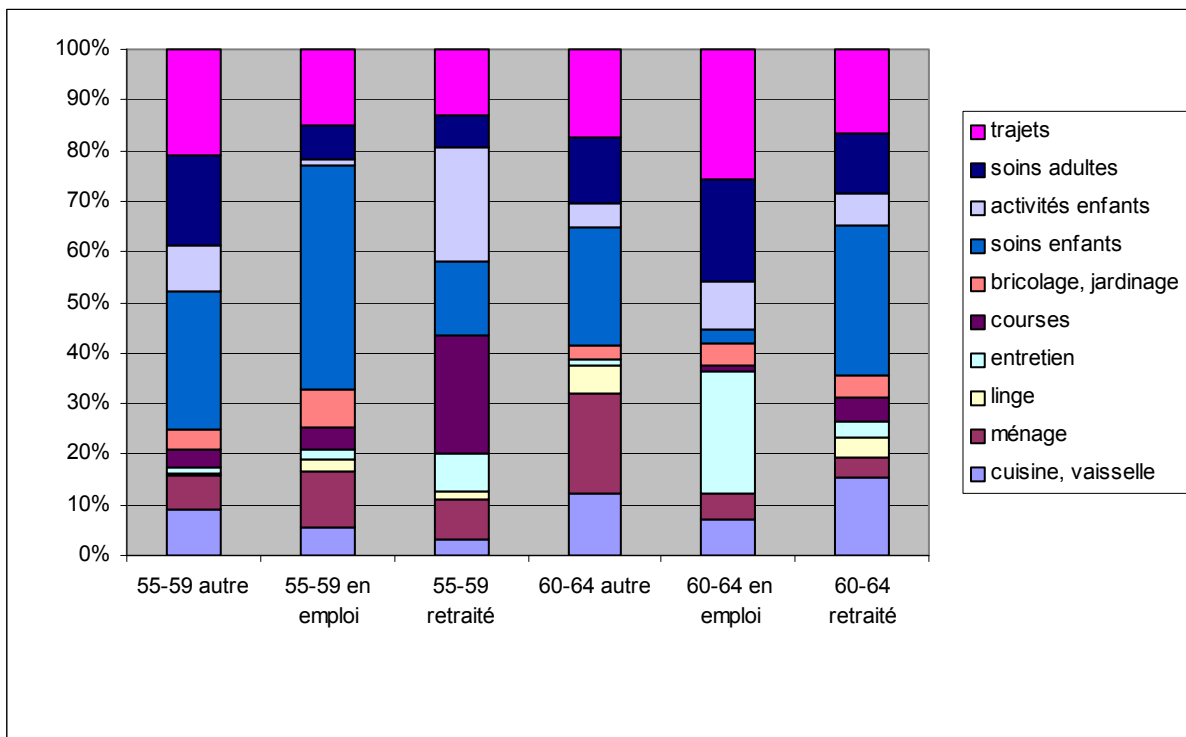
Les types de tâches qui apparaissent le plus dans l'emploi du temps « pour autrui » des femmes, quels que soient leur âge et leur statut d'activité, sont les soins aux enfants et, dans une moindre mesure, les trajets pour d'autres ménages (conduire quelqu'un), les soins aux personnes âgées, le ménage et la cuisine pour un autre ménage.

Les hommes apparaissent massivement spécialisés dans le jardinage et le bricolage tant qu'ils sont en emploi ou, avant 60 ans, autres inactifs. La retraite opère une diversification

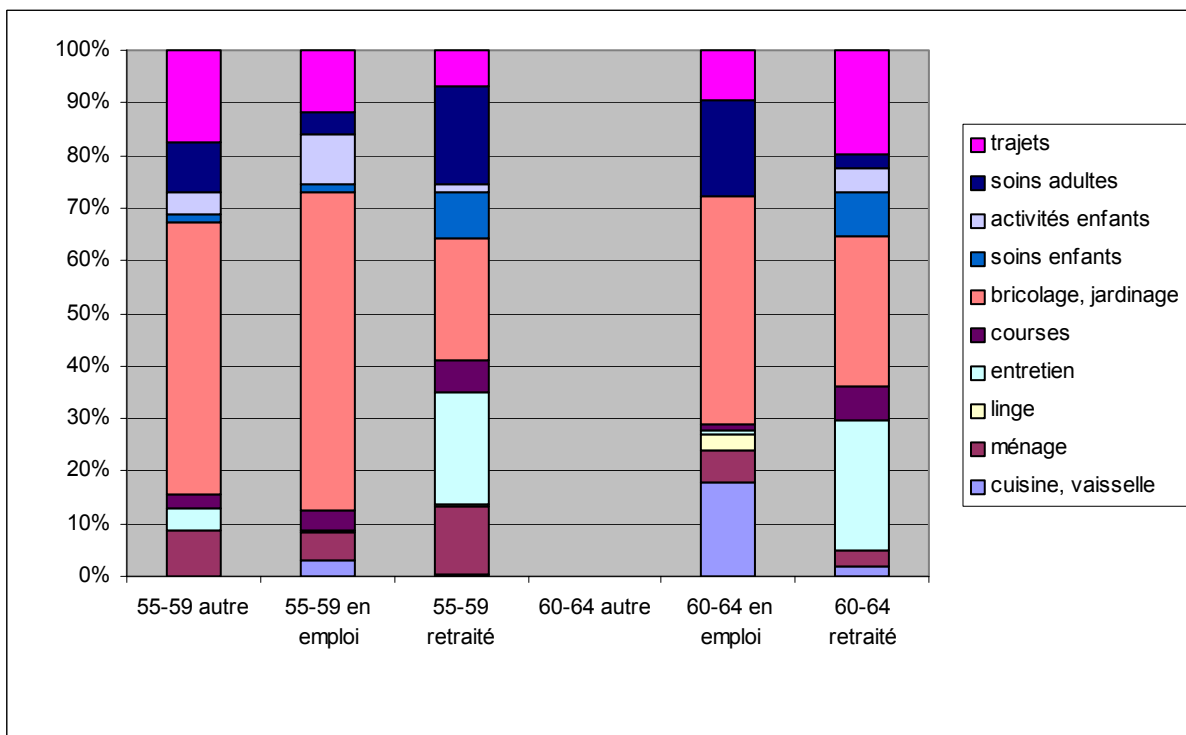


des tâches qu'ils accomplissent pour rendre service : l'entretien du logement, les soins aux adultes et aux enfants y font une nette apparition (graphiques 9a et 9b).

Graphique 9a. Répartition du temps de travail domestique pour autrui par activité selon l'âge et la situation par rapport à l'emploi - femmes



Graphique 9b. Répartition du temps de travail domestique pour autrui par activité selon l'âge et la situation par rapport à l'emploi - hommes

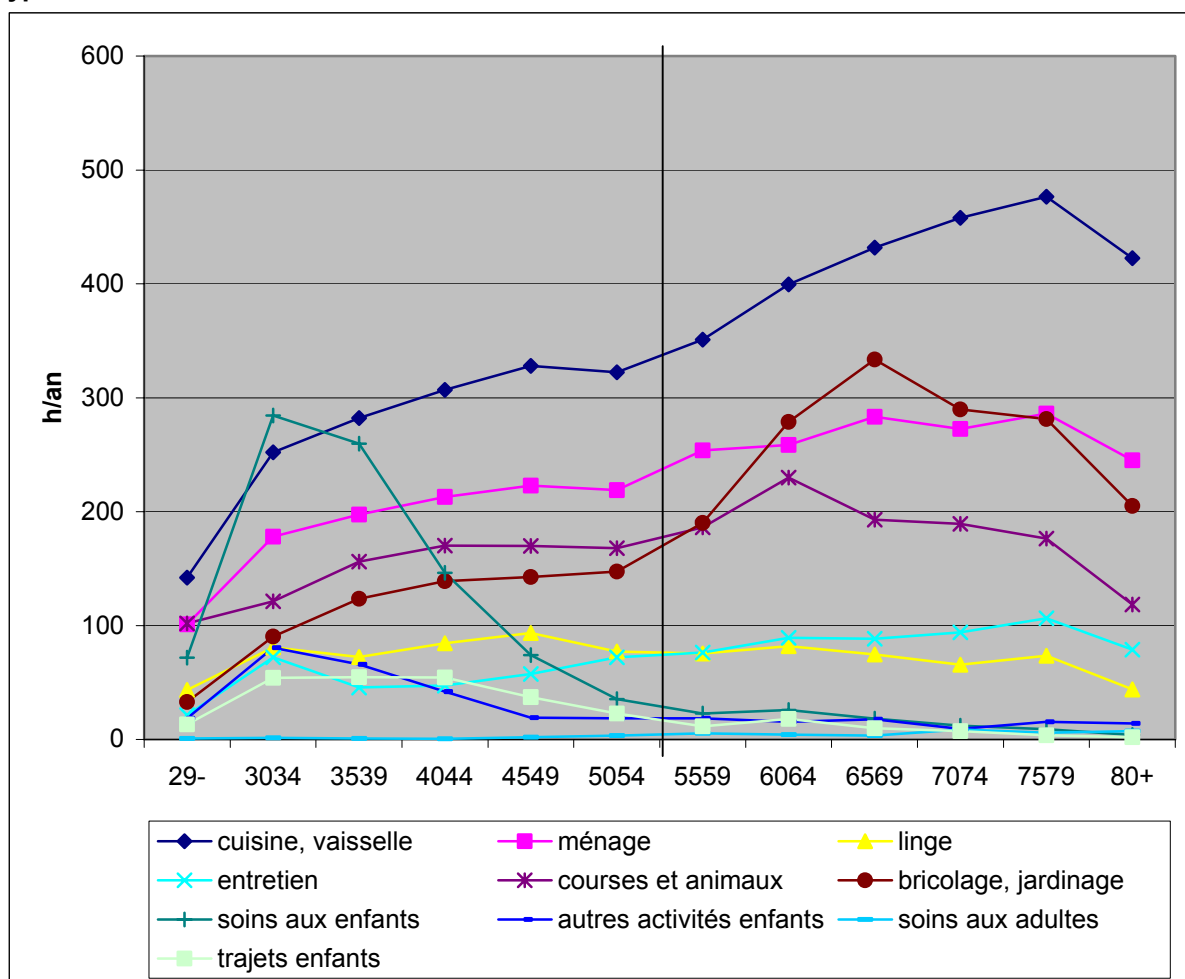


7. Le temps de travail domestique pour son propre ménage : des évolutions contrastées selon le type de tâches

Pour remettre en perspective le « pic » d'activités domestiques pour autrui aux âges de la retraite, il est intéressant de le comparer avec ce que l'on observe du côté du temps domestique pour son propre ménage. Y observe-t-on le même phénomène ?

Le temps de travail domestique pour son propre ménage connaît une hausse aux âges de la retraite pour certaines activités : bricolage surtout, mais aussi cuisine, courses et dans une moindre mesure, ménage (10a).

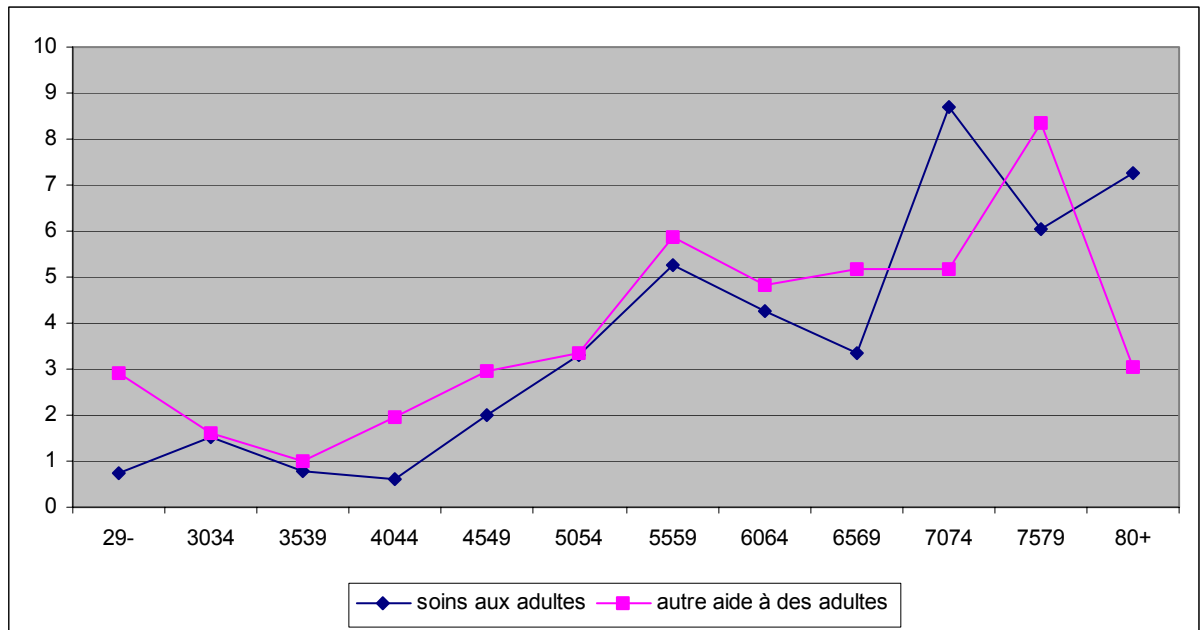
Graphique 10a. Temps de travail domestique pour son propre ménage, par âge et par type de tâche



Si l'on zoome sur les activités peu représentées, on voit que l'aide à un adulte de son propre ménage (soins matériels pour manger, se laver... d'une part, aides diverses d'autre part) est croissant avec l'âge, sans que l'on observe de « pic ». Il faut toutefois remarquer que ce temps est probablement très sous-estimé, la définition de l' « aide » entre adultes au sein du ménage, et entre conjoints en particulier, n'allant pas de soi.



Graphique 10b. Temps de travail domestique pour aider un membre de son propre ménage, par âge



Il y a donc une hausse du temps domestique global pour son propre ménage au moment du passage à la retraite, qu'il faut mettre en regard du « pic » de travail domestique pour autrui.

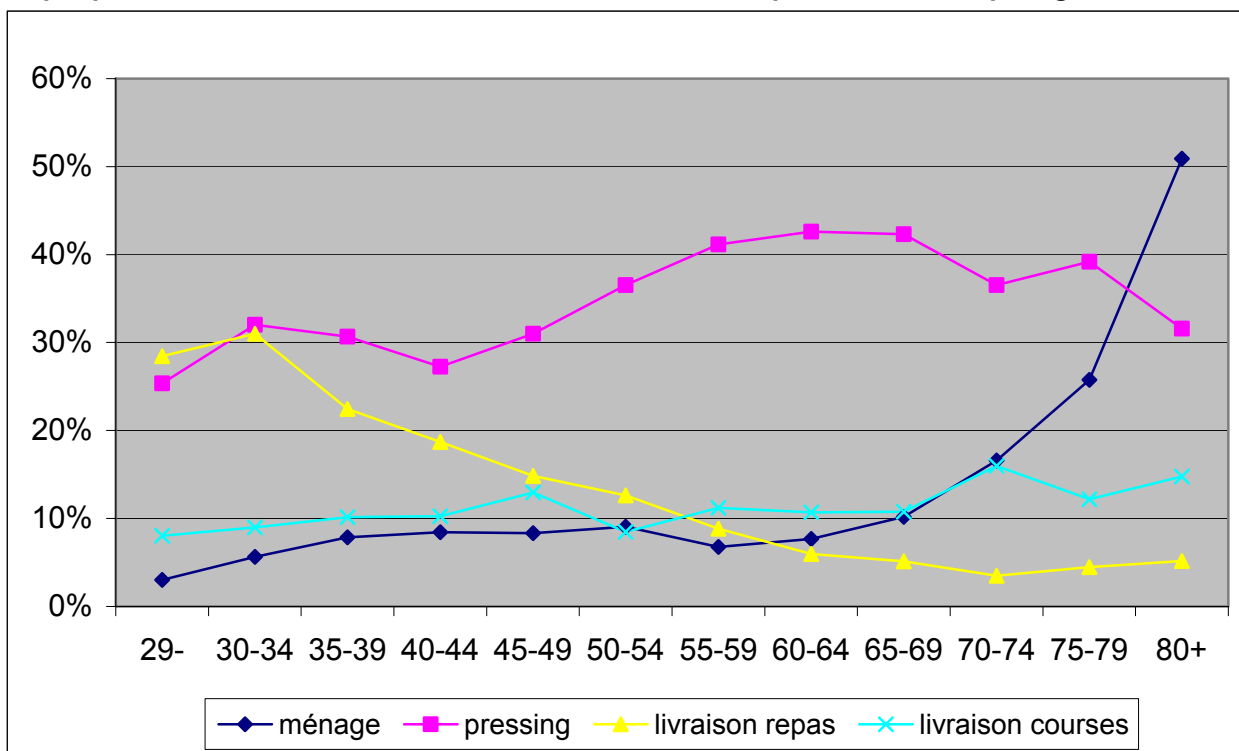
Une hypothèse serait que le passage à la retraite s'accompagnerait également d'une internalisation de travaux auparavant délégués à des personnes rémunérées, comme la cuisine, le ménage ou la réparation du logement. On peut examiner cette hypothèse à l'aide des questions de l'enquête qui mesurent le taux de recours aux services de ménage, de pressing, de livraisons de repas et de courses (graphique 11).

De fait, on observe une légère baisse du recours aux services de ménage entre 55 et 65 ans, mais qui est suivie par une très forte hausse (les aides ménagères sont les aides les plus fréquemment financées par l'allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes modérément dépendantes, et par les services sociaux pour les personnes âgées en général).

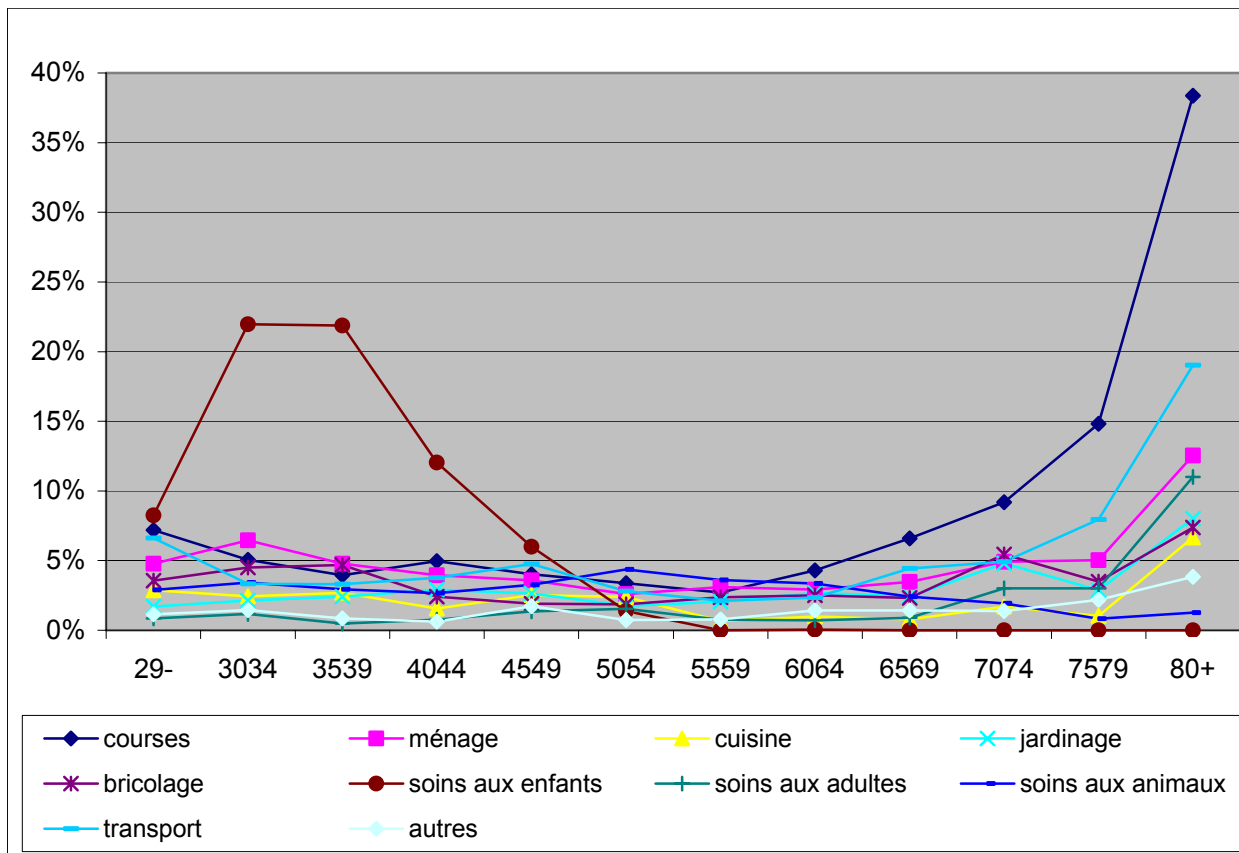
Si les tâches domestiques ne sont pas davantage externalisées à des personnes rémunérées, on peut se demander si davantage d'aide non rémunérée est reçue par les ménages aux âges de la retraite, mais cela ne semble pas être le cas, sauf pour les courses. La série de questions sur l'aide reçue montre uniquement un pic d'aide à la garde d'enfants entre 30 et 40 ans, et un fort accroissement du recours à l'aide à partir de 80 ans pour toutes les autres tâches (graphique 12).



Graphique 11. Taux de recours à différents services domestiques marchands, par âge

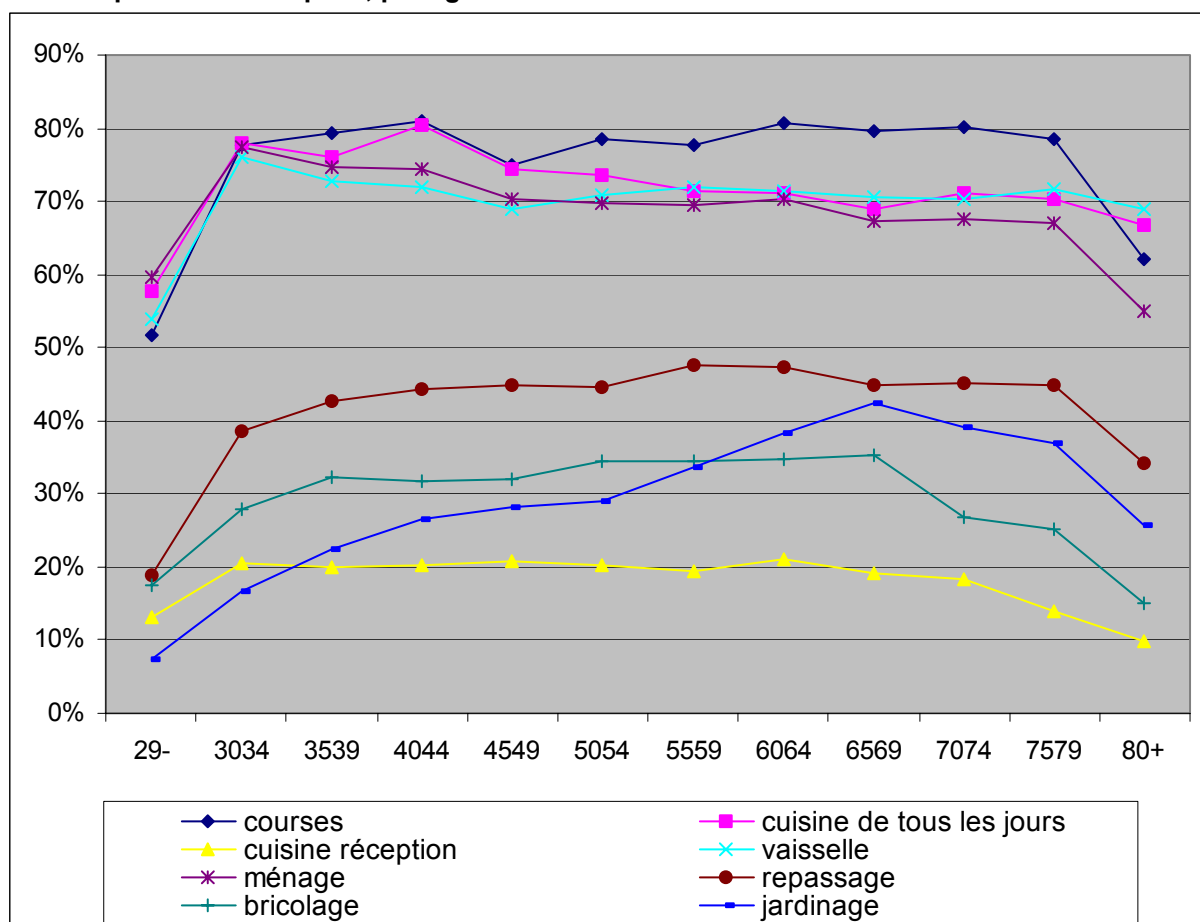


Graphique 12. Taux de recours l'aide non rémunérée de personnes hors ménage, par âge et par type de tâche



Enfin, une autre explication possible de la hausse du temps de travail domestique au moment de la retraite est que les personnes n'accomplissent pas plus fréquemment ces tâches, mais qu'elles y passent plus de temps. Une exploitation de la question de l'enquête Emploi du Temps sur le fait d'avoir réalisé un certain nombre de tâches pour son propre ménage tendrait à valider cette hypothèse, sauf pour le jardinage dont les taux de pratique durant la semaine précédant l'enquête semblent réellement augmenter entre 55 et 70 ans.

Graphique 13. Pourcentage des individus déclarant avoir effectué différentes tâches la semaine précédant l'enquête, par âge



Conclusion

Pour les hommes comme pour les femmes, on constate un pic dans le temps passé à effectuer des activités pour les autres, entre 55 et 65 ans. Ce pic s'explique en partie par la position dans le cycle de vie des générations concernées : entre des parents qui peuvent être encore en vie et devenir dépendants, et des enfants en âge de devenir eux-mêmes parents. Il est surtout visible pour les femmes, mais présent également pour les hommes. Pour ces derniers, on constate une diversification des tâches accomplies au moment du passage à la retraite, tâches qui cessent d'être massivement dominées par le bricolage et le jardinage. Le temps associatif, quant à lui, semble nettement associé au statut de retraité, davantage qu'à l'âge ou au sexe.

En sur-interprétant un peu ces premiers résultats, on pourrait voir là le signe que le passage à la retraite s'accompagne d'une « institutionnalisation » du temps de bénévolat, qui passe davantage par des associations lorsque la personne est à la retraite.

Mais les choses semblent se passer assez différemment pour les hommes et les femmes. Pour ces dernières, la frontière entre activité et inactivité recoupe moins celle de la retraite, et



les jeunes retraitées semblent plus proches, en termes de temps passé à aider autrui, des actives du même âge que des inactives non retraitées.

Enfin, si les jeunes retraités font davantage pour les autres, ils font aussi davantage pour eux-mêmes : le temps domestique pour son propre ménage augmente, le recours aux services de ménage diminue légèrement, la pratique du jardinage augmente. Ce n'est qu'à partir des âges plus avancés (70, voire 80 ans) que le recours à l'aide d'autres ménages ou à des services marchands apparaît très nettement. Au fur et à mesure de l'avancée en âge, le sens des échanges s'inverse, et la balance des services rendus par les retraités bascule probablement, les faisant passer de producteurs nets à consommateurs nets de services domestiques, rémunérés ou non.

Références

- Poissonnier A., Roy D. (2013) « La consommation faite maison », in L'économie française - Insee Références - Édition 2013.
- Ricroch L (2012)., « En 25 ans, moins de tâches domestiques pour les femmes, l'écart de situation avec les hommes se réduit », in Femmes et hommes - Regards sur la parité, coll. « Insee Références », édition 2012.
- Roy D. (2012), « Le travail domestique : 60 milliards d'heures en 2010 », Insee Première n° 1423, 2012.

